

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

Article d'opinion conjoint par Ramtane Lamamra, Haut Représentant de l'Union Africaine pour Faire Taire les Armes, et Izumi Nakamitsu, Haute Représentante des Nations Unies pour les Affaires de Désarmement

Poursuivre les efforts pour faire taire les armes en Afrique

Le 29e sommet de l'Union Africaine (UA), qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 3 au 4 juillet 2017, a déclaré le mois de septembre de chaque année, jusqu'en 2020, "Mois d'Amnistie en Afrique pour la remise et la collecte des armes légères et de petit calibre (ALPC) illicites". Il convient également de rappeler que le 33e Sommet de l'UA, qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 9 au 10 février 2020, a adopté le thème de l'année 2020, à savoir "Faire Taire les Armes: Créer des Conditions Propices au Développement de l'Afrique". L'année 2020 visait donc à mettre davantage l'accent sur les efforts déployés aux niveaux national, régional et continental pour Faire Taire les Armes, et aussi à marquer le point culminant du Mois d'Amnistie en Afrique.

Cependant, l'année 2020 a été jusqu'à présent une année de défis et d'opportunités sans précédent pour l'Afrique dans la marche en avant du continent vers une paix et un développement durables comme envisagé dans la Feuille de Route Directrice de 2017 sur les Mesures Pratiques pour Faire Taire les Armes en Afrique d'ici 2020: La pandémie du coronavirus a frustré les efforts des États membres de l'UA vers un plus grand progrès économique et social. Elle a également compromis et ralenti les efforts pour accélérer les initiatives de paix sur le continent, de la Libye au Mali, dans le bassin du lac Tchad et dans les régions du Sahel où l'extrémisme violent et le terrorisme se poursuivent sans relâche. L'accès aux zones de conflit et de crise dont les acteurs humanitaires ont grandement besoin a été gravement affecté. Les efforts de consolidation de la paix et la portée des efforts de soutien et de secours aux États membres touchés ont été limités. Par conséquent, le double impact du conflit et des dommages causés par la pandémie de coronavirus sur les plus vulnérables, à savoir les réfugiés, les personnes déplacées, les rapatriés et les migrants, ainsi que les jeunes, les femmes, les enfants et les personnes âgées, a été exacerbé.

Face à ces défis, des fenêtres d'opportunité se sont ouvertes: Le 33e sommet de l'UA a redynamisé la volonté politique collective des États membres de l'UA d'aller de l'avant et de faire taire les armes sur le continent. Le sommet a recommandé que, dans la mise en œuvre des activités relevant du thème de l'année, l'UA, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits (CER/MR) et les États membres accordent une attention particulière aux questions et défis sécuritaires fondamentaux, dont la résolution devrait générer davantage de dividendes dans les efforts africains visant à faire taire les armes et réaliser ainsi la vision d'une Afrique sans conflits. En mars 2020, le Secrétaire Général des Nations Unies et le Président de la Commission



de l'UA ont appelé tous les belligérants à observer des cessez-le-feu pendant toute la période du coronavirus afin de permettre un accès humanitaire sans entrave aux zones de conflit et de libérer des ressources pour faire face à la pandémie mondiale COVID-19. S'appuyant sur l'élan et l'engagement exprimés avec audace par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine dans le cadre de la campagne "Faire Taire les Armes en Afrique d'ici 2020", la communauté internationale, par le biais de la résolution 2457 (2019) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, a souligné l'importance des deux cadres de partenariat conjoints ONU-UA pour galvaniser le soutien concret et pratique du système et de la Commission afin d'aider l'Afrique à réaliser des progrès tangibles vers son objectif de créer un continent sans conflit. La résolution 2457 (2019) est, en effet, l'expression de la volonté de la communauté internationale de soutenir la mise en œuvre de la Feuille de Route Directrice de l'Union Africaine sur les Mesures Pratiques pour Faire Taire les Armes en Afrique d'ici 2020.

La résolution crée également une opportunité qui devrait être saisie par les États et toutes les entités travaillant pour la paix et la sécurité en Afrique. Il n'y a aucun doute qu'une volonté politique soutenue et des ressources sont des facteurs importants pour traduire en réalité la vision d'une Afrique où les armes sont silencieuses, où les conflits armés appartiennent au passé et où la paix, la sécurité et le progrès économique sont à l'ordre du jour.

C'est dans cet esprit que, soucieux de la disposition de la résolution 2457 (2019) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Bureau des Affaires de Désarmement des Nations Unies et la Commission de l'Union Africaine, avec les contributions financières de l'Allemagne et du Japon, ont lancé un projet visant à soutenir les activités du Mois d'Amnistie entreprises par le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie et le Kenya en 2020. Le projet aide ces pays à mener des campagnes de sensibilisation et d'information sur la possession illégale d'armes et les flux illicites d'armes ; la collecte et la destruction des armes légères et de petit calibre illicites et de leurs munitions ; et la formation des agents des forces de l'ordre.

S'il est entendu que la possession illégale d'armes par les populations civiles ainsi que le trafic et l'acquisition illicites d'armes par des groupes armés sont souvent le symptôme d'un problème de gouvernance beaucoup plus profond, nous ne devons pas perdre de vue qu'il s'agit d'un problème central dans les efforts visant à "Faire Taire les Armes". Une approche holistique pour traiter efficacement ce problème exige des efforts soutenus de la part de tous les segments de la société. Il ne s'agit pas d'une simple affaire de gouvernement. Les organisations de la société civile et les communautés de base ont un rôle à jouer. L'inclusion de ces acteurs dans les institutions gouvernementales spécialisées telles que les commissions nationales ou les points focaux nationaux pour la lutte contre les flux illicites d'armes est une proposition valable.

Perçue sous cet angle, la Feuille de Route Directrice de l'UA sur les Mesures Pratiques pour Faire Taire les Armes en Afrique d'ici 2020, ainsi que le Mois d'Amnistie en Afrique de septembre, constituent des réponses politiques concrètes à la cible 16.4 des objectifs de développement durable qui appelle à une réduction significative des flux d'armes illicites d'ici 2030.

Les gouvernements africains ont fait des progrès ces dernières années, notamment en créant des commissions nationales, des points focaux nationaux et des points de contact au sein de leur gouvernement pour lutter contre les flux d'armes illicites. Ces institutions sont essentielles aux efforts

nationaux coordonnés pour la mise en œuvre des politiques et des instruments nationaux, régionaux et mondiaux sur le commerce et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre.

Bien que la nouvelle pandémie de coronavirus ait fait reculer certains efforts, les Nations Unies et la Commission de l'Union Africaine ont redynamisé leur partenariat au titre du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et continueront à travailler ensemble pour "Faire Taire les Armes" en Afrique et pour les questions de paix et de sécurité qui y sont liées.